

CIRCULAIRE N°19 - 2019

Chèr(e) adhérent(e),

La commission de l'eau, réunit ce jour, a pris les décisions suivantes :

- **Poursuite de l'irrigation de jour comme de nuit pour toutes les stations**
 - **Maintenir un suivi fin des lâchers au barrage tout en maintenant la marge de lâchures ^(*) afin que :**
 - o les hausses rapides de pompage n'entraînent pas d'arrêt de la station de reprise de Pontmort.
 - o les irrigants aval Pontmort aient un niveau d'eau dans la Morge plus important
- (*) le calcul de lâchures doit prendre en compte en continu 80% du débit maxi de chaque station + 100% de celle de Pontmort.
- **Arrêter le transfert vers la réserve.**

- **Information sur le stock au barrage de la Sep :**

Le volume restant au barrage disponible pour l'irrigation à ce jour est d'environ 200 000 m³.

Une infiltration importante est constatée au niveau de la Morge qui ne permet pas d'envisager des lâchures trop étalées dans le temps sans risque de perte d'eau. En conséquence les irrigants sont invités à utiliser dans les jours qui viennent le quota qui leur a été autorisé.

- **Surveillance de la consommation :**

Le prochain relevé d'index devra impérativement être transmis ce lundi 22 juillet 2019 avant 10 heures. Un contrôle par les responsables de secteur sera réalisé en même temps. Par ailleurs, les irrigants ayant atteints leur quota devront avertir les Présidents d'ASA afin de mieux maîtriser les lâchures du barrage et permettre à tout le monde d'arroser : la mention « fin d'irrigation » doit être portée sur la fiche de relevé.

Rappel : chaque irrigant doit suivre sa consommation. **Tout dépassement du quota de 50mm/ha est interdit et sera sanctionné.**

Je vous prie d'agréer, chèr(e) adhérent(e), l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Président
Michel COHADE**